

ACCORD SUR LE TRAVAIL À DISTANCE

C'est un OUI, mais...

LES SALARIES ATTENDENT DE BÉNÉFICIER DES AVANÇÉES DE L'ACCORD

LES SALARIES VEULENT CONTINUER À TÉLÉTRAVAILLER

- > Les formules proposées répondent à la grande majorité de leurs besoins.
- > Des avancées pour couvrir, entre autres, les besoins d'équipement, sont notables.
- > Tout collaborateur aura un accès de droit à 2 jours de télétravail par semaine, dès lors que son activité le permet.
- > Les filiales attendent de pouvoir (re)négocier leur accord sur ces nouvelles bases.

La CFE-CGC, en signant cet accord, répond aux attentes à court terme des ETAM et des Cadres : pérenniser les possibilités révélées avec la crise sanitaire.

SIGNATURE DE LA CFE-CGC

- > Avec ses 34% de représentativité, la signature de la CFE-CGC valide l'accord.

Les équipes de la CFE-CGC se sont prononcées favorablement à la signature de cet accord. **Oui, mais ...:**

LE BUREAU FLEXIBLE EST UNE DÉCISION DE L'ENTREPRISE

- > La signature de la CFE-CGC ne saurait en cautionner la mise en place.

UNE CLAUSE DE REVOYURE À ACTIVER QUAND LA SITUATION SERA PLUS FAVORABLE

- > Les nouvelles mobilités évoquées dans l'accord n'ont pas de budget alloué à ce jour.
- > Les indemnités sont à réviser périodiquement.

LES ACTIVITÉS TERTIAIRES SONT DES MÉTIERS À CONSERVER EN FRANCE

- > C'est un point majeur de vigilance de la CFE-CGC.

LE TRAVAIL À DISTANCE NE PEUT PAS SE TRADUIRE EN NOMADISME FORCÉ

- > Cet accord ne permet en aucun cas de rendre les gens nomades.

UN TRAVAIL DES MANAGERS À FACILITER

- > Pas question pour les managers de devoir se débrouiller seuls avec des jauges de présence de ses collaborateurs à respecter.

Après cette négociation sur les conditions de télétravail, il faut maintenant traiter la question de la charge de travail sur la DEIF : la CFE-CGC demande que soit mis fin dès maintenant à l'APLD.

Contact

INTERCENTRE RENAULT
API : FR Q10 119 303
Tél : 01 76 84 15 79
Mail : cfecgc.renault@wanadoo.fr